

**DATE DE CONVOCATION** : 14 Septembre 2017

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – M. CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGIER - J.P. SIMON – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA - E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET – P. FRÉON – C. FULPIN – C. MESLIER – S. LABROUSSE – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNÉS POUVOIR** : K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – P. ORMÈCHE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - J.P. ZUCCHI donne pouvoir à M. VILLEGIER – K. PERROIS donne pouvoir à J.P. SIMON –

**CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS – EXCUSÉS** : M.A. CHEVALIER

**SECRETARIE DE SÉANCE**: C. BONNEAU

**OBJET : LABELLISATION DU BAIN DES DAMES – AUTORISATION À SOLLICITER LE LABEL ET L'INSCRIPTION D'UN ESPACE SITE ET ITINÉRAIRE AU PLAN DÉPARTEMENT DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la volonté du Département de poursuivre la politique de valorisation des pôles sport nature

**VU** le potentiel qu'offre le site du Bain des Dames pour une labellisation en ce sens.

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 5 juillet 2017 n° 2017-87 visée en sous-préfecture le 7 juillet 2017 portant sur la signature de deux conventions, l'une avec le Conservatoire régional des espaces naturels et l'autre avec la Fédération française de montagne et d'escalade pour la pratique de l'escalade sur le site de la « Font qui pisse »

**CONSIDÉRANT** que pour obtenir la labellisation les activités sportives de nature doivent correspondre à un cahier des charges (5 minimum par station et 3 par antenne).

**CONSIDÉRANT** qu'après plusieurs échanges avec le Département, il ressort la possibilité pour la Commune de solliciter la labellisation et de compléter un dossier de demande d'inscription d'un Espace, Site et Itinéraire (ESI) au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

**CONSIDÉRANT** que les activités retenues sont listées : randonnées pédestres, VTT, tir à l'arc, canoë-kayak, pêche et escalade.

Entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **PAR 22 VOIX POUR** :

- ✓ Autorise le Maire à solliciter le label « Pôle sport nature » auprès du Département CHARENTE pour le site du Bain des Dames, et l'inscription du Bain des Dames en un espace, site et itinéraire (ESI) au plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) de la Charente
- ✓ Autorise le Maire à signer tout document afférent à la demande du label « Pôle sport nature » et à l'inscription du Bain des Dames, en un espace, site et itinéraire au plan département des espaces, sites et itinéraires de la Charente.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE